



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÉL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

10 ANS DE DIR -EST...

Il y a 10 ans, la création de nouveaux services (les DIRs) était justifiée « pour gagner en efficacité », cette phase de décentralisation s'est concrétisée par une réorganisation des services routiers de l'Équipement au détriment des emplois.

Pour TOUT vous DIRE...

RÉORGANISATIONS SUPPRESSIONS DE POSTES

Le rabet sur les effectifs engendre des réorganisations de parties du service qui se succèdent depuis 10 ans.

ASSEZ DE RÉORGANISATIONS !

En 10 ans la DIR-EST a perdu (en E.T.P.)

- 21 % de catégories A
- 16 % de catégories B
- 37 % de catégories C Administ. & Techniques
- 4 % de catégories C exploitation



Au total, c'est 70 postes rendus entre août 2008 et août 2016

EN 2017, DES RECRUTEMENTS MASSIFS TOUS CORPS CONFONDUS S'IMPOSENT !

L'accueil des OPA naufragés de certaines DDE en 2007, n'a offert qu'un sursis à ce corps continuellement délaissé.

MISSIONS MALTRAITÉES

V.H. - Entretien du réseau - Entretien des matériels – Ingénierie – Activités support ...

MAIS : Il paraît que ça se fête !



Et dans 10 ans ...

Les Directions Interdépartementales des Routes : des services d'excellence ?

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans son article 18 cadre les différents niveaux de compétences en ce qui concerne le réseau routier français. Le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national fixe la constitution du réseau routier national. Ce réseau représente environ 21 250 km soit 11 465 d'autoroutes (8 580 km concédés aux sociétés concessionnaires d'autoroute et 2 885 km non concédés) et 9 785 km de routes nationales.

Cette loi dite de « décentralisation » a redéfini l'activité des opérateurs routiers de l'État. Les Directions Départementales de l'Équipement (DDE) ont été démantelées et en octobre 2007, 11 DIR ont pris le relais. La Direction Générale des Infrastructures du Territoire et de la Mer (DGITM) en a profité pour déclasser environ 18 000 km de routes nationales les laissant à la charge des Conseils Généraux (CG).

Le législateur a voulu maintenir sous la responsabilité de l'État uniquement le réseau principal structurant essentiel pour l'économie du pays. Ce réseau ne représente que 1,2 % de l'ensemble des réseaux mais supporte environ 20 % du trafic. Les spécialistes ministériels en la matière vantaient l'importance considérable de ce réseau qui devait continuer à supporter encore longtemps un trafic de marchandises en forte croissance.

Son entretien était donc primordial, c'était, selon eux, une impérieuse nécessité. Il fallait donc créer un service d'excellence ! Soit 12 670 km de routes avec un effectif d'à peu près 5 000 agents et un budget oscillant autour des 600 millions d'euros. Les DIR ont en charges la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau routier national car toujours d'après les mêmes spécialistes : « la sécurité des usagers constituaient la priorité ».

Après 10 ans peut-on encore parler de service d'excellence ?

- Pourquoi n'y a-t-il plus de ministère des ponts et chaussées ?
- Pourquoi l'excellence est-elle noyée dans un ministère « fourre-tout » qui a changé tant de fois d'appellation depuis 2007 ?
- Pourquoi les agents des DIR voient leurs missions disparaître les unes après les autres ?
- Pourquoi les parcs qui assuraient l'entretien des véhicules de services, les missions spécifiques routes (peintures, glissières, curage, dérasement, ...) ont disparu des services de l'État ? Ils coûtaient trop chers toujours d'après les spécialistes du ministère. Pourtant l'expérience dix ans après la création des DIR a prouvé le contraire. Les parcs étaient meilleur marché que les prestataires sollicités aujourd'hui.

La C.G.T. a toujours dénoncé ces manœuvres qui n'ont qu'un objectif, faire des économies d'échelle et démanteler les DIR petit à petit et ainsi les discréditant aux yeux de nos concitoyens.

La baisse globale des effectifs de fonctionnaires qui touche directement les DIR, après l'ingénierie, le ministère s'attaque aujourd'hui à l'exploitation. Tous les services sont touchés, certains nettement plus que d'autres.

En octobre 2017 les DIR auront 10 ans, à leur création nous étions inquiets quant à l'avenir de ces nouveaux services, nous avons vu juste, la dégradation a été constante. Grâce à nos revendications et à nos actions nous avons réussi malgré tout à préserver un pan important du service public.

**Continuons à lutter au quotidien dans nos services, nos centres, nos districts,
pour reconquérir des missions importantes qui consolideront notre avenir.**